

Boîte postale 269
93205 Saint-Denis
cedex

Téléphone
01 49 33 66 66

Site internet
saintdenis.fr

Saint-Denis, le 19.02.25

Madame Djamila BASSI,
représentante FO à la F3SCT

Madame,

Par courriel en date du 13 janvier dernier adressé à Monsieur le Maire, en sa qualité de président de la F3SCT, vous avez souhaité alerter sur la situation de la direction de l'adolescence et du bien grandir et des agents de cette direction et sollicité une enquête de la F3SCT.

Je tiens par la présente, en complément des différentes rencontres et échanges dont ceux du vendredi 14 février dans le cadre d'une RSP entièrement consacrée à la situation de la direction, à vous expliciter la réponse de la collectivité à cette sollicitation.

En matière d'enquête de la F3SCT, c'est l'article 65 du Décret n°2021-571 du 10 mai 2021, qui s'applique.

Il met en avant que la formation spécialisée soit réunie dans les plus brefs délais, à la suite de tout accident ayant entraîné ou pu entraîner des conséquences graves, sans pour autant préciser de durée.

La formation spécialisée ne procède à une enquête qu'à l'occasion :

- D'accident de service grave ou de maladie professionnelles ou à caractère professionnel grave ayant entraîné mort d'homme, ou apparaissant devoir entraîner une incapacité permanente ou ayant révélé l'existence d'un danger grave, même si les conséquences ont pu en être évitées.
- D'accident de service ou de maladie professionnelle ou à caractère professionnel présentant un caractère répété à un même poste de travail, ou à des postes de travail similaires, ou dans une même fonction, ou des fonctions similaires.

Comme nous l'avons indiqué oralement, tant Monsieur le Maire lors des rencontres bilatérales avec les organisations syndicales que lors de cette RSP, nous partageons avec vous le fait que la situation de cette direction requiert la vigilante attention de la collectivité. Néanmoins, comme précisé précédemment, une enquête de la F3SCT s'inscrit dans un cadre juridique précis qui ne correspond pas à la situation de cette direction aussi complexe soit elle.

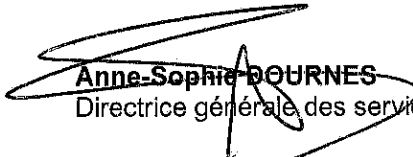
C'est la raison pour laquelle il est décidé de ne pas donner une suite favorable à la sollicitation d'enquête F3SCT mais de vous proposer une démarche cohérente, associant les personnels de cette direction, de nature à incarner notre volonté commune d'améliorer leurs conditions de travail au sens large et répondre aux enjeux éducatifs et sociaux du territoire concernant notre jeunesse adolescente.

Cette démarche vous a été présentée lors de la RSP de vendredi dernier, et se décline en plusieurs axes :

- L'actualisation du Document Unique d'Evaluation des risques professionnels (DUERP) afin d'identifier, d'évaluer et prévenir les risques professionnels dans chaque structure et de garantir la santé et sécurité des agents, sur la base d'un diagnostic partagé, et la mise en place de mesures adaptées.
- Cette démarche, complète, associera les agents. Je vous propose, comme dit lors de la RSP, qu'un point d'étape soit fait, dans le cadre d'une réunion de la F3SCT, pour partager le diagnostic et les actions à prioriser dans le cadre actualisation du DUERP.
- La mise en place de groupes d'analyse de pratique (GAP), avec l'aide d'intervenants extérieurs expérimentés, offrant un cadre structuré aux animateurs et responsables jeunesse pour :
 - Réfléchir collectivement aux pratiques professionnelles et aux défis du terrain.
 - Soutenir mutuellement les agents en partageant les expériences et en réduisant le sentiment d'isolement.
 - Renforcer la cohésion d'équipe et favoriser une meilleure collaboration entre les acteurs de la jeunesse.
 - Encourager l'innovation en partageant des solutions concrètes problématiques rencontrées.
 - Mieux gérer les situations complexes et adapter les interventions auprès des jeunes
- Le cas échéant, un accompagnement des situations individuelles, avec l'appui de la DRH, afin d'examiner toutes les pistes d'évolution professionnelle des agents.
- La mise à l'agenda de la réponse aux problématiques bâtimentaires des espaces jeunesse sur la base de l'audit bâtimентаire réalisé en 2024. Proposition également formulée lors de la RSP, l'organisation de visites de structures avec les membres de la F3SCT, visant à partager cet audit et échanger sur les priorisations d'actions.

Vous l'aurez, je l'espère compris, la complexité de la situation de la direction de l'adolescence et du bien grandir est bien prise en compte et la mobilisation de différents leviers engagée afin de répondre aux objectifs d'une politique ambitieuse en faveur de la jeunesse dionysienne, et s'appuyant sur une dynamique renouvelée impliquant l'ensemble des personnels de cette direction, autour du directeur et avec l'appui de la direction générale.

Je vous prie d'agréer Madame, l'expression de mes salutations distinguées.


Anne-Sophie DOURNES
Directrice générale des services

Copie à :

CGT, CFDT, SAFPT, Sud, UNSA, SNUTER-FSU